



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 décembre 2023
N°1421

France 2030 : Lancement du dispositif d'accompagnement « cyber PME » dans le cadre de la stratégie cybersécurité

Annoncé à l'occasion de la 8e édition de la European Cyber Week par Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du Numérique, le lancement du dispositif « Cyber PME » est effectif ce mercredi 6 décembre. Il permettra d'accompagner PME et ETI dans leur montée en compétences sur la cybersécurité dans le cadre du plan France 2030. Doté d'une enveloppe de 12,5 millions d'euros ce dispositif s'appuie sur une approche à 360°, du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'action, en incluant l'achat de solutions.

La transformation numérique de l'Etat et des entreprises ainsi que l'augmentation du nombre d'objets connectés multiplient les risques cyber alors même que le contexte géopolitique est propice à la conduite de cyberattaques pouvant déstabiliser l'économie et la société. La protection des PME et des ETI contre le risque cyber est un impératif tant économique que sécuritaire.

Cyber PME a été conçu dans ce contexte avec l'ambition de faire figure de référence dans l'accompagnement cyber des PME et ETI, à l'instar des parcours cyber de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dont ont bénéficié des collectivités territoriales et des établissements de santé dans le cadre de France Relance.

Cyber PME est un programme d'appui/conseil allant du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'action, y compris dans l'achat de solutions. Il est piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE) et opéré par Bpifrance, en lien avec l'ANSSI et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Les bénéficiaires disposeront d'un accompagnement sur mesure avec la mise à disposition d'un expert accompagnateur désigné par Bpifrance chargé de suivre le projet de cyber sécurisation du bénéficiaire "de A à Z".

Les secteurs de l'aéronautique civil et de l'énergie ont été identifiés comme prioritaires dans le

recrutement d'entreprises bénéficiaires compte tenu de leurs activités liées à la sécurité nationale et de la place importante des acteurs de la sous-traitance dans ces deux filières. Cela n'exclut pas toutefois l'accompagnement d'autres secteurs d'activité.

Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé du Numérique : « La cybersécurité est aujourd'hui à la fois un enjeu de sécurité nationale et un enjeu économique. Les attaques cyber peuvent avoir des conséquences désastreuses pour une entreprise ou pour son fournisseur. Avec Cyber PME, nous souhaitons accompagner nos entreprises à développer un 'réflexe cyber'. Ce dispositif fournira un appui précieux à plusieurs centaines d'entreprises qui seront concernées dès l'automne 2024 par les exigences de la directive NIS 2 et doivent d'ores et déjà préparer leur mise en conformité. »

Guichet d'accompagnement des entreprises « cyber PME » France 2030, opéré par Bpifrance

Information et candidature sur www.entreprises.gouv.fr

CONTACTS PRESSE

Cabinet de Jean-Noël Barrot : 01 53 18 43 42 – presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'Investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr

Bpifrance : 06 03 84 70 66 - presse@bpifrance.fr

A PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À PROPOS DE BPIFRANCE

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse